

# L'arche de Noé de Francis n'a pas choisi le bon port

Francueil. Sur son terrain en bord de ruisseau, Francis Maignan accueille des dizaines d'animaux, contre l'hostilité d'un riverain et les règles d'urbanisme.

En créant en 2005 son association et son centre de protection des animaux à « la Turdine » à Francueil, Francis Maignan ne soupçonnait pas les difficultés qui s'en suivraient. En acceptant cette installation de petits abris sur un terrain classé depuis 2001 dans le POS en zone naturelle, la municipalité d'alors ne pensait pas que la commune se retrouverait un jour assignée devant le tribunal administratif. C'est pourtant le cas.

Francis Maignan travaille à l'aquarium Aliotis à Romorantin avant d'en recueillir plusieurs pensionnaires à la fermeture du site. Auxiliaire vétérinaire, passionné d'animaux, il décide de créer l'association « Les amis du centre » et achète un terrain d'un hectare à la sortie de Francueil.

Les animaux donnés sont de plus en plus nombreux à trouver refuge ici. Aujourd'hui, il y a entre 60 et 80 pensionnaires, principalement des gallinacées de toutes couleurs, poules, coqs, oies, canards, dindons, paons, mais aussi des cochons vietnamiens, des moutons noirs, des chèvres, des chats, des wallabies. Il y a encore peu, il y avait un émeu qui a été confié à la réserve d'Austrèche.

## Pas d'abris pas d'animaux

Il obtient les autorisations d'accueil des services de l'État, crée des enclos et bâti les abris exigés pour cette activité dans ce terrain boisé. Mais il suscite l'hostilité d'un riverain, propriétaire local, qui habite à



Francis Maignan voulait protéger les animaux, la zone où il est ne le permet pas.

quelques centaines de mètres de là.

Au début la municipalité fait preuve de mansuétude. Ce mini-parc animalier ne dérange personne. Mais en février dernier, plusieurs animaux sont massacrés. M. Maignan décide alors d'installer une caravane pour rester sur le site. Et l'affaire s'envenime.

Francis Maignan est sur un terrain situé dans une zone humide classée « Zone naturelle » dans le Plan d'occupation des sols. S'il a le droit d'ériger des clôtures, il n'a pas celui d'y mettre des constructions, même de moins de 20 m<sup>2</sup>.

Le nouveau maire, Jean-Pierre Beguin, « tire la sonnette d'alarme ». Entrevues, échanges de courriers. Finalement la caravane est retirée

mais le riverain entêté fait dresser un constat d'huissier et attaque la commune pour non-respect des règlements du POS. Celle-ci est prise en otage et doit faire respecter ses règles d'urbanisme. Francis Maignan est mis en demeure de détruire ses abris. Mais plus

d'abris, plus d'animaux. La seule solution pour cette arche de Noé est de trouver un autre endroit, plus adéquat et dans un environnement moins hostile !

Ivan Rouillet  
avec Sylviane Desport

### en savoir plus

> **zone naturelle.** Les règles d'urbanisme sont strictes et excluent toute construction sur ces zones à l'exception pour les particuliers, d'extension ou de complément d'un bâtiment existant.

> **Mise en demeure.** La commune a mis en demeure le propriétaire de détruire les abris incriminés. Selon le maire, si ce n'est pas fait à la fin de la semaine, la DDE sera mandatée pour dresser un constat lundi prochain.

> **Appel.** Francis Maignan annonce faire appel de cette mise en demeure en soulignant un vice de forme puisqu'il concerne un seul numéro de parcelle alors qu'il y en a deux. Il souhaite ainsi gagner du temps

> **Solution.** Le propriétaire se dit « prêt à déménager » à condition de trouver un site d'un hectare minimum compatible avec la pratique de cet accueil d'animaux. Mais il a une priorité : « Je veux garder mes animaux ».

## Pollution au fuel à Cinq-Mars-la-Pile

Mardi en milieu d'après-midi, les riverains du ruisseau des Agneaux ont été alertés par une très forte odeur de fuel provenant du cours d'eau.

La gendarmerie de Langeais et les centres de secours de Langeais, Luynes et Tours alertés ont remonté le courant pour localiser la source de cette pollution au lieu-dit « La Jasnère » sur la commune de Cinq-Mars-la-Pile. Le fuel provenait d'une fuite dans une cuve de 1.000 litres d'une habitation située à une cinquantaine de mètres du ruisseau. Des barrages flottants ont été mis en place, le reste de fuel

pompé pour stopper l'écoulement.

Il reste une odeur caractéristique qui flotte le long du ruisseau et la terre de la prairie entre la maison et le ruisseau qui devra sans doute être évacuée car imbibée.

Le ruisseau est la frontière naturelle entre Cinq-Mars-la-Pile et Langeais. Jean Gouzy et Pierre-Alain Roiron, les maires, se sont rendus sur les lieux. Ce dernier indiquait que si le ruisseau des Agneaux se jette dans la Loire, la pollution ne doit pas affecter le point de pompage de l'eau potable car il se trouve en amont.



Les pompiers mettent en place des barrages flottants.

## Parçay-Meslay : les écoles privées de chauffage pendant dix jours !

Marre, marre, marre !!!!  
Vraiment pas contente cette mère de famille de Parçay-Meslay. Hier matin, elle a adressé un mail à notre rédaction pour nous signaler que le groupe scolaire communal était privé de chauffage depuis... 10 jours. « Il fait 12 degrés dans les classes. les enfants ont froid... Personne ne veut réagir et tout semble normal ! », témoignait-elle. L'incident est resté sous silence. Renseignements pris, la mairie confirme que la chaudière des écoles est effectivement tombée en panne le lundi 23 novembre. Moteur grillé. La société d'entretien a aussitôt commandé une pièce de rechange mais le fournisseur (en difficulté) n'a pas honoré son engagement. Il a fallu faire appel à une autre entreprise. « C'est un facheux concours de circonstances » admet Michel Couratin, adjoint au maire, en précisant que des radiateurs électriques ont tout de même été installés dans les classes jeudi dernier.

Hier, un nouveau moteur est bien arrivé à bon port mais c'est le brûleur de la chaudière qui était à son tour défectueux. Un autre devait être livré dans la soirée. « Tout sera rentré dans l'ordre jeudi » assure la mairie. Faut-il le croire ?

## TOURS

### Le scooter glisse

Un Tourangeau de 19 ans domicilié à La Riche s'est légèrement blessé tôt hier matin, vers 5 h, près de la rue du Bocage. A hauteur du rond-point, son scooter a glissé et son conducteur qui allait travailler s'est retrouvé par terre, blessé à l'épaule gauche. Les sapeurs-pompiers l'ont transporté à la clinique Alliance pour passer des radios de contrôle.

### Appel : 15 ans pour le violeur

Condamné en février 2009 par la cour d'assises d'Indre-et-Loire à 20 ans d'emprisonnement pour le viol d'une étudiante, et le vol de 50 € sous la menace d'une arme en août 2006, Jamal Makraoui, 28 ans, avait fait appel de ce verdict. Il vient d'être condamné à 15 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises du Loiret.